

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :: -

COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2021

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courriel du 18 juin 2021, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN et de Monsieur SEMUR (pour le vote du compte administratif).

Titulaires présents :

Mesdames : PIGEON, CHAMBARET, DOUGNIAUX, SIMON (à partir de 18h13), PFEIFFER.

Messieurs : TERRIER, VALETTE, GUERBADOT, CORRE, ECK, DUGOIN, VERDIER, VANIER, MORLAIS, CHAMOREAU, HILGENGA, SEMUR, BERNARD, LIEGEART, RAYNAL, MOURET, GOMBAULT, MAILLARD, COUDORO, CACHELEUX, PIRIOU (à partir de 18h30), SOULOUMIAC, VEROTS, DUBOIS, VOISE, VAUDELIN, BOUCHU, FOURNIER, FROGER, JOUBERT, BROUSSET.

Suppléants présents :

Madame SERDET (pour Monsieur DE LUCA).

Messieurs BESSON (pour LAGARRIGUE), NICOLAS (pour MARAIS), RINGEVAL (pour RAUSCHER).

Titulaires absents :

Mesdames : SIMON (jusqu'à 18h13), MELOT, PINAUD-GROS, BUDELLOT, COLONNA, BARGAIN, GROS, SCACCHI,

Messieurs : PIRIOU (jusqu'à 18h30), PIERRE, RONDAO, PAROLINI, BOULEY, LANGLET, JAIRE, SARRION, NEMON, BEN OUADA, RASSIER, LUCAS, LE PAGE, COUADE, BROUILLARD, DALMAI, QUIOC, DELCAMBRE, BLASCO, GERVIN, PESCHEUX, BORTOLI, PETEL, GOBRON, PROT, DIRAT, RECOULES, GARDAHAUT, SOMENZI, MASSELIS, LE BEC, VIVIER, CARPENTIER, TANGUY, CAYROUSE.

Pouvoirs :

Madame MORVAN donne pouvoir à Monsieur RAYNAL

Monsieur GAURAT donne pouvoir à Monsieur SEMUR

Monsieur BOUTEILLE donne pouvoir à Monsieur BERNARD

Monsieur Wilfrid HILGENGA est désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal du comité syndical du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

Relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical depuis le 09 avril 2021

Compte-rendu succinct du bureau syndical du 3 juin 2021

AFFAIRES GENERALES

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE PROPRE DE LA COMMUNE DE MAROLLES EN HUREPOIX AU SIARCE (DBS202154)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande de transfert de la compétence mobilité propre de la commune de Marolles-en-Hurepoix au SIARCE

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DU-PERRAY AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE MOBILITE PROPRE (DCS202155)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Saint-Pierre-du-Perray au SIARCE au titre de la compétence Mobilité Propre.

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNE DE BUNO-BONNEVAUX SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE MOBILITE PROPRE (DCS202156)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Buno-Bonnevaux au SIARCE au titre de la compétence Mobilité Propre.

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

MODIFICATION DU PERIMETRE DU MANDAT SPECIAL DE M RICHARD VIVIER - MODIFICATION DE LA DELIBERATION n° DCS2020130 EN DATE DU 2 DECEMBRE 2020 (DCS202157)

Le Comité Syndical,

RAPPORTE la délibération n° DCS20213 du 11 février 2021

ETEND le périmètre du mandat spécial de Monsieur Richard VIVIER déterminé dans la délibération n° DCS2020130 à la Prospective et suivi de la dette du Syndicat.

VOTE : UNANIMITE

ASSAINISSEMENT

AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNES DE MAISSE, BOIGNEVILLE, GIRONVILLE-SUR-ESSONNE, BUNO-BONNEVAUX ET PRUNAY-SUR-ESSONNE (DCS202158)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant 4 au contrat de délégation de service public, d'assainissement pour les communes de Maisse, Boigneville, Gironville-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux et Prunay-sur-Essonne, tel que joint en annexe,

AUTORISE le Président à signer, avec la Société SUEZ EAU FRANCE, ledit avenant.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET RÉGIE D'EAU POTABLE SUD-ESSONNE – modification de la délibération n° DCS202142 (DCS202159)

Le Comité Syndical,

MODIFIE la délibération n° DCS202142 en date du 15 avril 2021 ayant pour objet l'approbation du compte administratif 2020 du budget Régie d'eau potable Sud-Essonne, comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	147 558,02
Solde des restes à réaliser	-16 021,74
Excédent/déficit net de la section d'investissement	-26 423,36
<i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	
Résultat net	121 134,66

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Régie d'eau potable Sud-Essonne au vu du compte de gestion ;

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	147 558,02
Solde des restes à réaliser	-16 021,74
Excédent/déficit net de la section d'investissement	-26 423,36
<i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	
Résultat net	121 134,66

VOTE la modification au compte administratif 2020 du budget Régie d'eau potable Sud-Essonne ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET RÉGIE EAU POTABLE DU SUD-ESSONNE – Modification de la délibération n° DCS202143 (DCS202160)

Le Comité Syndical,

MODIFIE la délibération n° DCS202143 en date du 15 avril ayant pour objet l'affectation du résultat 2020 du budget régie Eau Potable du Sud-Essonne (EPSE), comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	26 423,36
Report en fonctionnement (R002)	121 134,66

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2021 de la régie Eau Potable du Sud-Essonne :

Investissement	
Recettes	0,00
Dépenses	16 021,74
Total	-16 021,74

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget de la Régie Eau Potable du Sud-Essonne comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	26 423,36
Report en fonctionnement (R002)	121 134,66

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET REGIE DE DEPOLLUTION DES EAUX USEES DU MALESHERBOIS (REDEUM) 2021 DU SIARCE (DCS202161)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouverts d'un montant de 852,45 €

PRECISE que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6541 "Créances admises en non-valeur" pour 578,64 €
- Chapitre 65 Article 6542 "Créances éteintes" pour 273,81 €

Prévus dans les crédits 2021 du Budget de la régie de dépollution des eaux usées du Malesherbois (REDEUM).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 DU SIARCE (DCS202162)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouverts d'un montant de 5 500,03 €

PRECISE que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6541 "Créances admises en non-valeur" prévus dans les crédits 2021 du Budget Assainissement Collectif.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 DU SIARCE (DCS202163)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouverts d'un montant de 450,65 €

PRECISE que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6541 "Créances admises en non-valeur" prévus dans les crédits 2021 du Budget Assainissement Non Collectif.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET GENERAL (DCS202164)

Le Comité Syndical,

ADOpte le budget supplémentaire général 2021 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	158 812,12	158 812,12
Section d'investissement	3 198 662,49	3 198 662,49

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202165)

Le Comité Syndical,

ADOpte le budget supplémentaire assainissement collectif 2021 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 780 000,00	1 780 000,00
Section d'investissement	10 862 071,74	10 862 071,74

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET EAU POTABLE (DCS202166)

Le Comité Syndical,

ADOpte le budget supplémentaire eau potable 2021 en suréquilibre en recettes d'investissement :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 442 461,20	1 442 461,20
Section d'investissement	1 235 532,14	3 179 771,72

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET REGIE D'EPURATION DES EAUX USEES DU MALESHERBOIS (REDEUM) (DCS202167)

Le Comité Syndical,

ADOpte le budget supplémentaire de la Régie d'épuration des eaux usées du Malesherbois 2021 en suréquilibre en raison d'un excédent de recettes de la section d'investissement :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	133 500,00	133 500,00
Section d'investissement	32 826,59	183 058,26

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET REGIE EAU POTABLE SUD ESSONNE (EPSE) (DCS202168)

Le Comité Syndical,

ADOpte le budget supplémentaire régie EPSE 2021 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	121 134,66	121 134,66
Section d'investissement	47 745,10	47 745,10

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DCS202169)

Le Comité Syndical,

ADOpte le budget supplémentaire assainissement non collectif 2021 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

Montants en €	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	40 589,97	40 589,97
Section d'investissement	0,00	0,00

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS – PPI 2021 A 2023 (DCS202170)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la modification des Autorisations de Programme du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2023, telle que proposée dans les annexes 1, 2 3,4 et 5 correspondants aux budget général, assainissement collectif, eau potable Régie d'épuration des eaux usées du Malesherbois (REDEUM), Régie Eau Potable Sud Essonne (EPSE)

DONNE son accord sur les crédits de paiement 2021.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets supplémentaires général, assainissement collectif, eau potable Régie d'épuration des eaux usées du Malesherbois (REDEUM), Régie Eau Potable Sud Essonne (EPSE) pour l'exercice 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 2020 (DCS202171)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rapport d'activité de la Commission Consultative des services Publics locaux pour l'année 2020.

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCE EN EAU

MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE (EPSE) A AUTONOMIE FINANCIERE AVEC ELARGISSEMENT DU PERIMETRE AUX COMMUNES DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE ET VAYRES-SUR-ESSONNE (DCS202172)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la modification des statuts de la régie EPSE avec l'élargissement du périmètre aux communes de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne.

ADOpte la modification des statuts de cette régie figurant en annexe de la présente délibération,

VOTE : UNANIMITE

DEMANDE DE REPRISE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUR LES COMMUNES D'AUVERS-SAINTE-GEORGES, BOURAY-SUR-JUINE, CHAMARANDE, JANVILLE-SUR-JUINE, LARDY ET VILLENEUVE-SUR-AUVERS PAR LA CCEJR AU SIARCE (DCS202173)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande de reprise de la compétence Eau Potable (distribution, transport et production) sur les communes d'Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy et Villeneuve-sur-Auvers au SIARCE à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

PRECISE que le SIARCE conserve la compétence eau potable (distribution, transport et production) pour les communes de Saint-Yon, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Sulpice-de-Favières, rattachées au périmètre Grand Hurepoix ;

PRECISE que le SIARCE conserve l'ensemble de la compétence Assainissement collectif des eaux usées (collecte, transport et traitement) sur les communes de Lardy, Bouray-sur-Juine, Janville-sur-Juine et Boissy-le-Cutté et la compétence assainissement non collectif sur le territoire des quatre communes précitées.

MET en œuvre la procédure énoncée à l'article 9 de ses statuts et sa délibération afférente ;

ACCEPTTE la création d'un comité de pilotage pour piloter conjointement cette compétence durant la phase transitoire à cette reprise effective ;

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE (DCS202174)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement de 3 agents contractuels pour le mois de juillet, et d'un agent contractuel pour le mois d'août, compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

VOTE : UNANIMITE

Fait à Corbeil-Essonnes, le 30 juin 2021

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 30/06/2021